

CONCOURS D'ANALYSTE DES DÉBATS DU SÉNAT

SUJETS DONNÉS AU CONCOURS 2007-2008

Internet : <http://www.senat.fr/emploi> - e.mail : concoursrhf@senat.fr

IMPORTANT :

**Le programme étant toujours susceptible d'être modifié,
cette brochure est fournie à titre purement indicatif.**

ÉPREUVES DE PRÉSÉLECTION

Lecture d'un discours parlementaire. Rédaction d'une analyse en style direct du passage lu.

(durée de la lecture ¼ d'heure – durée de la rédaction 1h30)

La note obtenue ne sera pas retenue pour la suite des épreuves.

TEXTE N° 1 : texte de présélection (discours de M. Jean-Paul DELEVOYE, le 12 mai 2005)

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITÉ

a) Lecture d'un passage d'un discours parlementaire traitant d'une question de caractère général : projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école (M. Ivan RENAR).

(durée : 1 h 45, dont 15 mn de lecture du discours – coefficient 3)

TEXTE N° 2

b) Lecture d'un passage d'un discours parlementaire traitant d'une question de caractère technique : projet de loi de finances pour 2005 – participation de la France au budget des communautés européennes (M. Denis BADRÉ).

(durée : 1 h 45, dont 15 mn de lecture du discours – coefficient 2)

TEXTE N° 3

c) Rédaction d'une note d'environ 600 mots sur un sujet d'actualité : l'évolution de la famille.

(durée : 1 h 30 – coefficient 1)

ÉPREUVE D'ADMISSION

a) Quatre épreuves pratiques, dans les conditions d'exercice du métier.

(coefficient 6)

TEXTES N° 4 à 7 :

- projet de loi sur la réduction négociée du temps de travail (Mme Martine AUBRY)
- projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (M. Paul GIROD)
- projet de loi sur le pouvoir d'achat (Mme Raymonde LE TEXIER)
- discussion sur la question orale avec débat de M. Jean-Paul VIRAPOULLÉ relative à la création d'un observatoire des pratiques du commerce international et de la mondialisation.

b) Épreuve d'exercices physiques.

(coefficient 1)

c) Entretien oral avec le jury

(durée : 30 mn - coefficient 4)

DELEVOYE

12 MAI 2005

RAPPORT DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Mesdames, messieurs les sénateurs, je partage avec vous le souci de développer un partenariat efficace, afin de tenter d'apporter des réponses aux questions qui sont évoquées dans ce rapport.

Nous avons souhaité, dès le texte de présentation du rapport, rappeler très clairement quels sont les pouvoirs qui ont été conférés au Médiateur par la loi du 3 janvier 1973. Permettez-moi de les énumérer : pouvoir de recommandation en équité, pouvoir de sanction, pouvoir d'inspection, pouvoir de proposition de réformes et pouvoir d'injonction.

S'agissant du pouvoir d'inspection, mobilisant la Cour des comptes et le Conseil d'Etat, M. le Premier président de la Cour des comptes, que nous venons de saisir, a accepté le principe d'un rapport du Conseil des impôts précisant les différences de fiscalité sur le patrimoine et les revenus selon la nature juridique du lien existant entre deux personnes : mariage, PACS ou concubinage.

Pour ma part, j'ai déjà utilisé le pouvoir d'inspection en allant visiter l'administration de l'état civil à Nantes ou celle du recouvrement des amendes à Rennes.

Le pouvoir de proposition de réformes représente à mes yeux l'occasion d'un partenariat privilégié avec le Sénat.

J'ai également fait usage - c'était une première depuis 1973 - du pouvoir d'injonction reconnu au Médiateur de la République. A cet égard, je tiens à remercier M. le Premier ministre d'avoir ordonné, en l'espace de quelques heures, la mise en paiement d'une amende due par l'Etat français à la suite de la condamnation de ce dernier par la Cour européenne des droits de l'homme en 2002, alors que les intérêts moratoires s'élevaient déjà à 22 000 euros.

[...]

Je suis de ceux qui pensent que l'indépendance de la Médiature ne saurait se conjuguer avec l'opacité budgétaire et que l'utilisation de l'argent public suppose d'assumer la responsabilité de son affectation et de son utilisation.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, dès le départ, mettre en place une comptabilité analytique, dont les chiffres vous sont très clairement présentés dans ce rapport.

Pour la première fois, nous affichons notre budget, qui s'élève à 8 548 000 euros, et nous en donnons les affectations très précisément. Par ailleurs, nous avons mis en place une comptabilité par services, dans un souci de transparence, de responsabilisation et d'évaluation. Nous réfléchissons également à la création d'un poste de comptable public.

Il serait cependant intéressant, messieurs les sénateurs, que vous puissiez vous interroger, lors de l'application de la loi d'orientation relative aux lois de finances, sur le fait qu'il n'est pas possible d'intégrer les notions d'amortissement et de taux de retour d'investissement.

Quels sont nos projets ?

Parmi nos projets figure l'accès de chacun au droit, quelle que soit sa situation. Nous avons ainsi décidé de désigner une personne référente dans chaque maison départementale des personnes handicapées. Nous nous efforçons par ailleurs, avec M. le garde des sceaux, d'expérimenter la mise en place de délégués au sein des établissements pénitentiaires.

Cette initiative est tout à fait importante. Le directeur de la prison des Baumettes, à Marseille, me disait que l'existence d'un centre d'accès au droit ainsi que la présence d'un délégué du Médiateur de la République avaient fait chuter le nombre des violences commises par les détenus, eux qui ont désormais un lieu, un interlocuteur pour poser des questions concernant notamment leur famille vivant à l'extérieur. Mesdames, messieurs les sénateurs, la privation de la liberté n'est pas la privation de l'accès au droit, nous y veillerons.

Nous allons aussi réfléchir sur un sujet qui intéresse directement les parlementaires : la notion de saisine directe. En effet, globalement, ce sont 60 000 dossiers, dont 50 000 dossiers traités sur le terrain, qui font l'objet d'une saisine directe. Nous avons 40 % de saisines directes à Paris.

[...]

Nous souhaitons développer un partenariat actif avec le Parlement, notamment le Sénat, pour dénoncer et corriger les injustices, lutter contre l'instrumentalisation de nos politiques publiques, veiller au respect de l'éthique et de l'équité, humaniser et reconstruire le lien social.

Pour illustrer le premier objectif, dénoncer et corriger les injustices, je vous citerai quelques exemples. Nous avons été saisis, à quarante-huit heures d'intervalle, d'un même drame humain, celui de deux hommes dont les épouses ont accouché chacune d'un enfant né sans vie et auxquels ont refusé, pour cette triste raison, le bénéfice du congé de paternité.

A notre grande surprise, en effet, nous avons constaté que prévalait en France, et c'est l'un des rares pays en Europe à connaître cette situation, la notion de viabilité, qui est à l'origine d'une distinction terrible entre les parents d'enfants nés vivants viables, et les autres. Dans le premier cas, la procédure est classique, même si, par malheur, le bébé décède quelques heures après la naissance. En revanche, si l'enfant est né vivant sans être viable, il n'y a ni congé de paternité, ni inscription sur le livret de famille si le couple n'est pas marié, ni possibilité de donner un nom, seul le prénom étant autorisé. Vous imaginez sans peine les conséquences sur la législation funéraire.

Ce drame humain, qui concerne 5 000 familles, exige, à mon avis, que l'on intervienne pour corriger la situation.

Autre exemple, le versement des allocations d'un faible montant : une allocation même d'un euro doit être versée. Nous avons lancé un débat sur les allocations logement, soit 15 milliards d'euros. Un décret assez ancien fixait à 15 euros le seuil en dessous duquel on ne versait pas les allocations

familiales ; ce montant a été porté brutalement à 24 euros. Si l'on multiplie cette somme par douze, cela fait 288 euros, ce qui est, à nos yeux, extrêmement important pour les familles.

Au surplus, en matière d'allocations logement, le législateur n'a pas instauré de franchise, contrairement à ce qu'il a décidé pour le RMI. La volonté politique ne peut pas être réduite par un décret. Il revient au législateur, créateur de la prestation, de décider ou non, dans le cadre de la loi, d'instituer une franchise. On peut être d'accord ou non, mais la loi une fois votée doit s'appliquer.

Mesdames, messieurs les sénateurs, il s'agit de 30 millions d'euros sur les 15 milliards d'allocations logement. Ce sur quoi il faut s'interroger, c'est sur la complexité du dispositif des allocations logement, complexité telle que, aujourd'hui, seules trois ou quatre personnes en France sont capables de le comprendre. J'estime avec d'autres que cette complexité est aussi source d'inégalités, car, personne ne s'y retrouvant, des situations équivalentes sont traitées de manière différente.

La suppression de la « franchise » des 24 euros nous paraît d'autant plus importante que l'on recouvre toujours des sommes inférieures.

Il suffirait de verser en une seule fois plusieurs mensualités pour régler du même coup le problème.

Toujours dans ce souci de dénoncer et de corriger des injustices, il nous revient d'adapter les politiques publiques à la société. Nous sommes de plus en plus souvent saisis de sujets difficiles, les gardes alternées d'enfants, par exemple, qui posent le problème du partage des allocations familiales. Pourquoi tel parent percevrait-il 100 % des allocations, et l'autre rien ?

Autre sujet de saisine, celui des catastrophes naturelles, sur lequel, à notre demande, le Premier ministre a chargé le ministre de l'intérieur de lancer une enquête : pourquoi telle commune se voit-elle reconnue victime de catastrophe naturelle, et pas telle autre ? Il y a là un vrai sujet de réflexion.

Deuxième objectif, lutter contre l'instrumentalisation des politiques publiques. On voit bien, en effet, que, face à la volonté politique très ambitieuse, très généreuse, du législateur, il arrive parfois que les textes soient instrumentalisés.

Ce pays est aujourd'hui confronté au scandale des mineurs errants. De nombreux départements nous ont alertés sur la situation d'enfants mineurs, déposés par des parents étrangers sur le territoire français, et qui, sans famille, sans domicile, sans argent, sont pris en charge par les départements ; une fois naturalisés, ils sont automatiquement récupérés par les réseaux mafieux.

Il faut que nous réfléchissions aussi au problème du surendettement des particuliers. Aujourd'hui, un grand nombre d'organismes bancaires font pression, quelquefois en falsifiant les demandes de crédits, précipitant ainsi nos pauvres concitoyens dans une précarité incroyable. C'est d'autant plus grave que, pour la première fois, la précarisation gagne ce que l'on appelait la classe moyenne.

Nous avons signalé les mariages forcés, et remercions le Sénat d'avoir très clairement abordé ce sujet.

Autre thème qui revient de plus en plus souvent dans les réclamations que nous recevons, la problématique des tutelles et des curatelles. C'est à présent un vrai sujet sur lequel les grandes associations font un travail considérable.

Nous assistons, à côté des détournements de patrimoines, à des mises sous tutelle au prétexte de prodigalité, y compris pour des personnes parfois saines, mais socialement handicapées, ce qui les rend difficilement aptes à la gestion de leur propre budget : on les met sous tutelle non pour des raisons médicales, mais pour des considérations bien plutôt sociales. Il est aujourd'hui urgent de se saisir de ce problème.

Toujours dans le cadre de la lutte contre l'instrumentalisation des politiques publiques, je citerai ce que l'on a appelé les « marchands du sommeil ». Il est clair qu'un certain nombre d'investisseurs s'enrichissent à la fois en logeant des gens et en

418

récupérant l'argent public destiné à sécuriser le paiement des loyers, avec parfois des situations tout à fait préoccupantes, comme à Marseille : les propriétaires des logements, plutôt des propriétaires privés, souscrivent une assurance pour garantir leur créance. Or, lorsqu'ils se retournent vers l'assureur pour la recouvrer, ils ne peuvent pas mobiliser le fonds de solidarité logement.

Troisième objectif, veiller au respect de l'éthique et de l'équité.

Nous avons été saisis, notamment, des problématiques de fiabilité des expertises judiciaires, de secret médical et d'accès au dossier, de recouvrement des PV. Là aussi, nous avons lancé une vraie enquête. S'il faut être plus sévère en matière d'insécurité routière, la sévérité ne sera acceptée par le corps social que s'il est possible à nos concitoyens d'exprimer leur sentiment de révolte et d'engager un contentieux lorsqu'ils s'estiment de bonne foi.

Or, aujourd'hui, si vous payez votre amende par souci d'être en règle avec la loi, il y a extinction de l'action publique. Et nombreux sont ceux qui ne comprennent pas pourquoi ils sont privés du droit de contester l'infraction, alors qu'ayant payé l'amende ils s'estiment autorisés à le faire.

Quant à l'accès au juge, peut-être mérite-t-il aussi réflexion. La Cour européenne des droits de l'homme nous a très clairement incités à envisager l'automatisation du recouvrement des amendes. Il en est de même des relations avec les banques qui, au motif que ce recouvrement relève du domaine privé, s'estiment autorisées à prélever autant de frais qu'elles l'entendent au titre du blocage de compte. Or, sur certains dossiers, pour 90 euros d'amende, les frais s'élèvent à 120 euros ! Pour nous, ces prestations bancaires s'inscrivent dans le cadre d'une délégation de service public.

Je citerai également les condamnations à la double peine, la non-exécution des décisions de justice, l'accès aux deux fichiers de police et de gendarmerie que sont respectivement le fichier STIC, système de traitement des informations constatées, et le fichier JUDEX, ou système judiciaire de documentation et d'exploitation. Depuis quelques semaines, ces deux fichiers

sont l'objet d'un nombre croissant de réclamations, notamment concernant l'accès à des professions réglementées.

Je vous citerai le cas de cette personne qui postulait à un emploi devant recevoir l'agrément du préfet, c'est-à-dire, en termes plus concrets, l'un de ces métiers de la sécurité qui exigent un port d'arme et certaines vérifications. Or, le préfet ayant vu apparaître, dans un fichier de main courante vieux de quinze ou vingt ans, la mention « violences conjugales », a repoussé la candidature. Il y a là un vrai sujet sur lequel il nous faut d'autant plus réfléchir que la CNIL vous a déjà alertés.

Quatrième objectif, humaniser et reconstruire le lien social. Même si tout cela mérite d'être relativisé, nous avons de plus en plus de dossiers à traiter - 60 000 - assez peu de choses, finalement, par rapport au volume important des documents administratifs.

Si l'administration française a fait, il est vrai, de gros efforts pour améliorer la qualité de ses services, il subsiste quelques dysfonctionnements.

Nous sommes de plus en plus saisis au sujet de violences commises par des agents de la force publique. Nous sommes saisis à propos de la précarité et de la précarisation. Nous avons un vrai débat sur le droit à l'enfant et les droits de l'enfant.

Enfin, sujet découvert voilà peu de temps, qui nous a été révélé par un délégué oeuvrant au sein d'un établissement pénitentiaire, la perte des droits ASSEDIC des prévenus : le simple fait d'être incarcéré pour quelques jours en maison d'arrêt vous fait perdre la totalité de vos droits sociaux et de vos indemnités journalières, même si vous êtes libéré quelques jours après. C'est totalement injuste !

Pour conclure, j'évoquerai la mise en place de nouveaux outils de communication, notamment un site internet interactif, de façon que le public ait accès le plus directement possible à nos informations, à nos analyses et à nos propositions.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous sommes convaincus qu'en renforçant notre partenariat en termes tout à la fois d'activité législative, d'analyse et de contrôle, nous pourrions faire bouger l'administration dans le bon sens, c'est-à-dire au service de nos concitoyens.

Discours sur un sujet de caractère général
Projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école

16 mars 2005

L'orateur s'adresse à M. Fillon, ministre de l'Education nationale.

M. Ivan Renar. (CRC) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi nous est présenté comme un vaste dispositif permettant de mettre un terme à l'échec scolaire.

En réalité, les dispositions inscrites dans ce texte ne garantissent en aucune manière **l'égalité des chances** au sein du système éducatif et ne contribuent pas à réduire les inégalités d'accès à l'éducation. En occultant la question des moyens, en éludant le problème de la carte scolaire, en reléguant certaines disciplines au rang de matières optionnelles, ce projet risque même de les aggraver. C'est pourquoi nous avons déposé cette motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

Tout le monde s'accorde à constater que l'école, aujourd'hui plus qu'hier, est confrontée au renforcement des inégalités sociales et culturelles, à la violence, à la montée des communautarismes. Il est difficile d'admettre que plus de 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification : l'échec scolaire demeure comme une blessure à notre flanc.

Il est clair qu'une vaste réforme du système éducatif est nécessaire. Cependant, elle ne saurait être conduite sans un **véritable dialogue** avec la communauté éducative. La tentative de concertation, dans le cadre de la commission Thélot, a fait long feu, le Gouvernement ayant choisi un passage en force de son projet de refonte de l'école, négligeant les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche tendant à un réexamen de ce projet de loi.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas non plus souhaité entendre les demandes des lycéens, particulièrement mobilisés pour préserver et renforcer la qualité des enseignements dispensés au sein de l'éducation nationale. Car ces lycéens, même s'ils ne sont que de passage, pensent, à juste titre, être les dépositaires de l'avenir du système éducatif.

Vous avez également dédaigné les organisations représentatives du corps enseignant qui, unanimes, avaient fait part de leur opposition à ce texte et avaient proposé d'autres pistes de travail et de réflexion.

Il ne faut pas s'y tromper : la colère des enseignants ne peut se réduire à l'expression d'une simple frilosité corporatiste ; elle traduit le mal-être d'équipes pédagogiques qui se sentent méprisées, rendues responsables de tous les maux qui accablent l'école, alors qu'elles tentent, tant bien que mal, avec des moyens en constante diminution, de remédier quotidiennement aux difficultés de leurs élèves.

L'expérience des enseignants, le témoignage des élèves et de leurs parents, les conclusions de travaux scientifiques, tout démontre que la lutte contre l'échec et les inégalités scolaires exige la **mise en oeuvre d'importants moyens financiers, mais surtout humains**. Le Gouvernement prétend assurer la réussite de chaque élève. Dont acte ! Il reste que la question des moyens, pourtant cruciale, est absente de ce projet de loi et que de nouvelles suppressions de postes sont déjà prévues pour la rentrée de 2006. Celles-ci s'ajouteront aux nombreuses mesures de rigueur qui ont déjà touché l'école et dont on constate les effets négatifs, comme le non-remplacement de quelque 10 000 surveillants et la suppression des emplois-jeunes au sein de l'éducation nationale.

A l'inverse du nivellement par le bas aujourd'hui mis en oeuvre, ne faudrait-il pas saisir l'occasion que constitue la baisse démographique actuelle pour mener des expériences inédites ? De récents travaux scientifiques et la pratique des enseignants ont permis d'établir une relation directe entre la taille des classes et la réussite des élèves. Aussi je vous propose de maintenir les effectifs existants pour améliorer le taux d'encadrement des élèves et en finir avec les classes surchargées.

Les inégalités géographiques reflètent les inégalités sociales. Or le projet de loi ne traite pas de la **carte scolaire**, qui constitue pourtant le révélateur social des maux de l'école. Le recrutement des élèves en fonction de leur domicile contribue en effet à importer les inégalités sociales et culturelles au sein de l'école. En outre, le principe de mixité sociale a été souvent contourné par la pratique des dérogations, sous couvert de choix d'options. Ainsi peut-on observer que les usages sociaux de la carte scolaire produisent des « *initiés* » et des « *relégués* ».

Pour remédier à cette situation, il faudrait certainement s'interroger sur l'offre éducative en termes d'enseignements optionnels : langues

anciennes, langues vivantes autres que l'anglais. Je pense en particulier qu'il est indispensable que l'enseignement de la langue arabe soit proposé à l'école. L'éducation nationale ne saurait nullement se satisfaire de la situation actuelle où l'enseignement de l'arabe est pris en charge par certaines associations, parfois perméables à l'idéologie islamiste.

Cela dit, monsieur le ministre, votre projet se fonde sur la conception d'une scolarité resserrée autour de compétences de bases. La définition d'un socle commun révèle une volonté politique de réduire le coût d'un système éducatif que vous jugez trop dispendieux. L'utilisation de l'idée d'un « indispensable minimum » permet de réduire l'offre en termes d'options, de reléguer certains enseignements au rang de disciplines secondaires.

Dans un monde toujours plus complexe, n'est-il pas paradoxal de vouloir réduire le socle commun des connaissances aux rudiments mêmes de l'école : écrire, lire, compter. Aborder l'enseignement par le plus petit dénominateur commun, n'est-ce pas faire peu de cas des potentialités pourtant gigantesques de chacun de nos enfants ? J'y vois un recul de civilisation qui revient à renoncer à donner à l'ensemble de notre jeunesse les moyens d'exprimer la meilleure part d'elle-même.

Comment vivre sans poésie, sans peinture, sans histoire, sans sciences, sans conscience ? Cela me fait penser à *Tadeusz Kantor* à qui l'on demandait à quoi servait le théâtre et qui répondait : « *Le théâtre, c'est comme l'amour, ça ne sert à rien mais comment vivre sans ?* »

Vous mettez les enfants au régime : moins de nourritures intellectuelles et de pensées sensibles. C'est le « *bol élémentaire* » !

On donne la règle du jeu à tout le monde, mais on réserve les bonnes cartes à quelques-uns. Est-ce bien démocratique ?

Dans son film *l'Esquive*, le cinéaste *Abdellatif Kechiche* nous fait découvrir les lettres de noblesse dont chaque jeune est porteur. Les professionnels du cinéma ont justement attribué le César du meilleur film à ce réalisateur, car son oeuvre témoigne, par le verbe insolent de Marivaux, que le langage est bien un pouvoir dès lors qu'il est maîtrisé. L'homme est langage et il ne naît véritablement au monde qu'avec la capacité de s'exprimer.

L'enseignement, l'éducation sont vraiment des défis de notre temps. Quand les têtes s'emplissent de divertissements « *décervelants* », quand la culture marchande de loisirs mondialisés ne propose que de la consommation déshumanisante, le devoir impérieux du service public de l'enseignement est de renforcer sa politique en matière de formation de l'imaginaire, de la sensibilité et de l'esprit critique.

Au-delà du système éducatif, la réforme que vous conduisez aura des répercussions profondes sur l'ensemble de la société. On ne brade pas impunément l'héritage du siècle des Lumières. **L'éducation comme la culture sont porteuses d'émancipation personnelle et collective.** Comme l'a si bien dit *Condorcet*, « *il n'y a pas de liberté pour l'ignorant* ».

Alors que l'on assiste à un retour en force de l'obscurantisme, les jeunes n'ont jamais eu autant besoin du pluralisme des savoirs humanistes pour apprendre à penser par eux-mêmes. Votre projet de loi revient à mettre notre éducation nationale sous le régime du service minimum : après le RMI et les minima sociaux, voici *l'école minimum* !

Votre projet épouse comme un gant le dogme libéral qui entraîne un nombre croissant d'hommes et de femmes à l'écart de l'échange social mais aussi de l'échange symbolique sans lesquels la vie n'est pas la vie. Or le droit et le respect ne se divisent pas. Comme vous le savez, le monde du peu se satisfait finalement de la démocratie du petit : un tout petit peu de sous, un tout petit peu de savoir, un tout petit peu de bonheur, un tout petit peu d'école, bref, un *RMI de vie* !

Comment demeurer une nation à la pointe du progrès et de l'innovation si on ne permet pas aux futures *Marie Curie* de devenir *Marie Curie*, aux futurs *Mozart* de devenir *Mozart* ? Chacun a droit à sa *piste d'envol*.

Puisque la France s'enorgueillit, à bon droit, de défendre la diversité culturelle, comment peut-elle être crédible si l'école ne promeut plus la jubilatoire diversité des connaissances pour tous ? Notre jeunesse souhaite se nourrir du présent et de la création d'aujourd'hui, mais aussi de l'assimilation critique de l'héritage du passé. A nous de leur donner « *des racines et des ailes* » afin, en quelque sorte, de *se souvenir de l'avenir*.

Au sein de l'école, la place de la mémoire, de l'histoire, de la culture, mais aussi de l'art et des artistes aux côtés des professeurs, est vitale. Non seulement l'approche d'une discipline artistique permet à certains élèves de surmonter de graves difficultés, mais elle permet à tous de développer sa part d'humanité. **L'éducation artistique** autorise chacun à devenir acteur de sa propre vie, à grandir et à se grandir.

Les arts à l'école, c'est aussi une formidable façon de diversifier les méthodes de transmission et les formes d'apprentissage. En raison de leurs spécificités, les disciplines et pratiques artistiques édifient des ponts entre les différents savoirs et éclairent ainsi toute l'intelligence des multiples enseignements dispensés. Redonner toute sa place à l'art et à la culture pendant toute la vie scolaire est fondamental. En effet, l'art et la culture agissent sur le réel, sur la relation à autrui, et renouvellent le rapport social en construisant les raisons du « vivre ensemble ». Contre la

standardisation et le formatage, l'art et la culture valorisent la singularité tout en éclairant les valeurs universelles.

Le général *de Gaulle*, accompagné d'*André Malraux*, déclarait, lors de l'inauguration de la maison de la culture de Bourges : « *La culture n'est pas qu'un refuge et une consolation, c'est la condition même de notre civilisation !* » C'est toujours vrai !

Au-delà de la notion de socle commun, votre projet de loi révèle **votre vision utilitariste de l'école**. En cela il se distingue de l'ensemble des réformes qu'a connu notre système éducatif. Il évacue toute référence au bonheur, qui demeure pourtant *une idée neuve en Europe*, et dont l'éducation nationale devrait être porteuse. Une fois encore, entendons les lycéens qui revendiquent le bonheur d'apprendre, le plaisir d'étudier et le droit à s'épanouir à l'école.

Monsieur le ministre, le vieux révolutionnaire que je suis rêve toujours de pain et de roses et ne peut cautionner un tel projet de loi, qui sonne le glas d'une conception de l'école fraternelle et émancipatrice pour tous.

Nous sommes dans un pays où l'on écoute mais où l'on n'entend jamais et vous avez du mal à entendre le peuple souverain, y compris quand il s'exprime dans la rue.

Ce n'est pas en simplifiant les choses que l'on trouve des solutions.

Cette question de la culture, de l'art et des artistes à l'école n'est pas secondaire. Nous ne sommes plus à l'époque de la cassette des menus plaisirs, disait *Jean Vilar*. La culture est une question d'investissement à long terme, car, dans ce domaine, c'est la présence dans la durée qui est essentielle, et cela commence par l'école.

Dans un monde où l'on assiste à l'offensive de *l'argent absolu*, comme on parlait de monarchie absolue, nous savions déjà que l'argent qui circule dans nos destinées mettait la main dans nos rêves comme dans nos poches et nous sacrifiait en nous flattant.

C'est ainsi que vous proclamez votre amour pour l'école et que, d'un même mouvement, vous lui coupez les vivres et vous lui rognez les ailes. Cela nous renvoie à *Jacques Prévert*, dont vous connaissez l'insolence et l'impertinence...- ce sont des valeurs de la démocratie -, disant à la femme aimée à qui il venait d'offrir un superbe bouquet de roses rouges : « *Tu dis que tu aimes les fleurs, et tu leur coupes la queue... Alors quand tu dis que tu m'aimes, j'ai un peu peur.* »

Qui ne voit que les dizaines de milliers d'enfants qui reçoivent des artistes dans leur école, qui vont à un concert, au théâtre, dans un musée, dans une bibliothèque, ont un vocabulaire déjà plus riche en sortant et qu'ils tendent à voir tous les oiseaux de

leur volière ? Comme le disait justement André Malraux, « *les jeunes, les enfants, là est la clé du trésor.* »

Mes chers collègues, je le rappelle, le théâtre a existé bien avant l'école.

Les élus locaux qui siègent ici le savent bien, quand des artistes, quelle que soit leur discipline, viennent régulièrement dans une classe, il y a toujours un moment magique : celui où les jeunes découvrent qu'il n'y a pas de talent sans une quantité gigantesque de travail. C'est souvent là qu'ils apprennent la valeur du travail.

Maurice Schumann, qui fut notre doyen et que tous nous estimions et respections, recevant *François Jacob* sous la Coupole avait déclaré que *la seule faute que le destin ne pardonne pas au peuple est l'imprudence de mépriser les rêves*. Il rejoignait en cela ce que Jacques Prévert et Marcel Carné, dans le superbe film *Les enfants du Paradis*, faisaient dire à un personnage, à propos des spectateurs occupant les places les moins chères, celles du poulailler, ou « paradis » : « *Les petites gens peuvent avoir de grands rêves !* »

Il nous revient maintenant de transformer ces rêves en réalité. La culture n'est pas un supplément d'âme ou une décoration que l'on porte à la boutonnière. N'hésitons pas à être *élitaires pour tous* !

Discours sur un sujet de caractère technique

Projet de loi de finances pour 2005

Participation de la France au budget des Communautés européennes

1^{er} décembre 2004

M. Denis Badré, *rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation*. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'article 43 du projet de loi de finances évalue à 16 570 millions d'euros le prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France pour 2005 au budget des Communauté européennes.

L'enjeu financier est important, puisque cela représente 6 % de nos recettes nettes fiscales.

Cette évaluation fixe le prélèvement pour 2005 à peu près au même niveau que celui qui avait été prévu, voilà un an, dans la loi de finances pour 2004. Tout va bien, me direz-vous ; cela n'évolue que très peu. Mais, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que la prévision d'exécution du prélèvement pour 2004 sera de 8 % inférieure à ce qui figurait dans le projet de loi de finances.

C'est une bonne chose s'agissant de l'exécution de notre loi de finances pour 2004, mais cela signifie que l'évaluation reste très imprécise, et c'est fâcheux. En 2004, le prélèvement a été surévalué de 1 milliard d'euros ; en 2003, il a été sous-évalué de 500 millions d'euros ; en 2002, il a été surévalué de 2 milliards d'euros. Il s'agit quand même de sommes importantes et cela doit nous faire réfléchir.

L'objet du débat est donc de savoir si nous sommes d'accord pour inscrire dans le projet de loi de finances pour 2005 une évaluation de 16 570 millions d'euros pour définir notre prélèvement. Si nous disons oui, nous sommes en règle ; si nous disons non, nous ouvrons une crise européenne, et c'est bien regrettable.

Nous sommes enfermés dans un débat complexe et je vais essayer de l'éclairer en allant un peu plus avant.

Le budget européen continue à ne pas être un vrai budget au sens de la démocratie, qui est fondée sur le principe du consentement à l'impôt. En effet, les recettes de ce budget sont votées par les Parlements nationaux -

ce sont les cotisations que nous votons aujourd'hui - et les dépenses sont votées par le Parlement européen. Je ne vois pas très bien comment le citoyen européen peut s'y reconnaître ! L'Europe doit se doter d'un vrai budget pour que les Européens s'approprient l'Union européenne.

Le budget de l'Union européenne doit être lisible, sincère et contrôlable. A cet égard, le débat sur le plafond du pourcentage du PNB encadrant les contributions des Etats membres en est une illustration : il démontre que les pays continuent de faire passer les intérêts nationaux avant l'intérêt commun. Or l'intérêt commun est l'intérêt de chacun ; ce n'est pas l'intérêt d'une abstraction bruxelloise. Et c'est souvent un intérêt beaucoup plus fort que les intérêts nationaux particuliers.

Ne l'oublions jamais et relativisons ce débat sur la part du PNB qui nourrit le budget européen.

Je souhaite insister par ailleurs sur le caractère très anti-communautaire de la discussion sur le retour net. C'est l'aspect pervers de la structure et du principe de notre budget. Je vais développer ce point.

Tout d'abord, globalement, la question du retour net est biaisée, car nous comparons des choses qui ne sont pas comparables : 90 % des recettes du budget européen sont localisables - il s'agit des cotisations des Etats membres - alors que 75 % seulement des dépenses le sont, puisqu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas affectées à un Etat membre. Il en est ainsi, par exemple, des crédits de politique extérieure.

Allons un peu plus loin dans cette analyse : dire que nous sommes contributeurs nets donne à penser que nous payons pour les autres et non pour l'Union européenne. Cela accrédite l'idée que l'Europe ne serait pas bonne pour nous, et c'est vraiment détestable : nous développons un sentiment antieuropéen que nous paierons un jour très cher.

Ce débat sous-estime le rôle des politiques extérieures : lorsque nous affectons des fonds structurels à des pays qui rejoignent l'Europe au titre de l'élargissement, ce sont souvent des entreprises de nos pays qui les mettent en oeuvre, ce qui n'est pas inintéressant pour nous.

Ce débat sous-estime le fait que les réseaux transeuropéens permettent de relier les différents Etats de l'Union : c'est profitable à tout le monde et pas seulement au pays où se construit un aéroport ou une gare.

Ce débat sous-estime le fait que la politique agricole commune est destinée non pas simplement aux agriculteurs français, mais à tous les consommateurs européens.

Ce débat sous-estime tous ces invisibles ! La libre circulation et l'harmonisation dans tous les domaines sont intéressantes pour l'ensemble des Européens.

Tout cela donne du poids à l'Europe, ce qui nous permet de parler plus fort, par exemple à L'Organisation mondiale du commerce, et il faudra le faire de plus en plus, avec des dossiers de mieux en mieux ficelés.

Surtout, les invisibles fondamentaux, ce sont la démocratie et la paix qui se développent sur notre continent. Cela n'a pas de prix !

Par conséquent, mettons fin à ce débat sur le retour net, qui est détestable. Il a été ouvert avec la règle *I want my money back*, mais nous risquons de continuer à le payer pendant longtemps et, tout d'abord, au travers du chèque britannique : cette affaire est de nouveau d'actualité avec la discussion sur les corrections généralisées des contributions des Etats membres.

L'enjeu n'est pas mineur : il s'agit de 5 100 millions d'euros - c'est la valeur du chèque britannique -, et la contribution de la France pour payer ces 5 100 millions d'euros à la Grande-Bretagne est de 1 400 millions d'euros. Je rappelle que le budget de l'écologie et du développement durable s'élève à 800 millions d'euros. Cela représente donc près de deux fois le montant dudit budget. Ce n'est pas du tout marginal !

Ce chèque va passer à 7 milliards d'euros dans deux ans. Cela vaut la peine qu'on s'y arrête, mais le sujet est complexe, car nous sommes enfermés dans le principe de l'unanimité : nous ne pouvons revenir sur ce point qu'avec l'accord des Britanniques.

La construction européenne ne pourra se poursuivre qu'en trouvant une issue par le haut, c'est-à-dire en obtenant un consensus politique sur la primauté à redonner à l'intérêt commun sur les intérêts nationaux. C'est l'idée que nous devons faire triompher dans le débat qui s'ouvre sur les perspectives financières. Ce débat sera capital pour fixer l'encadrement de nos budgets pour les années 2007 à 2013.

S'agissant de l'élargissement, lorsque l'Irlande a rejoint l'Union en 1973, son PIB était de l'ordre de 60 % du PIB moyen des Etats membres. Lorsque le Portugal a rejoint l'Union en 1985, son PIB s'élevait à 40 % du PIB des Etats membres. Les PIB des pays de l'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'Union voilà maintenant huit mois sont plutôt à 20 %.

Les élargissements successifs posent donc de plus en plus de problèmes, parce que les écarts s'accroissent entre le niveau de développement des pays qui rejoignent l'Union et ceux des Etats membres. Par ailleurs, les nouveaux Etats membres sont de plus en plus nombreux et de plus en plus peuplés : dix pays, 80 millions d'habitants. C'est considérable !

Mais, là aussi, il ne faut pas se laisser enfermer dans l'idée que cela peut coûter cher. Cela coûte cher, mais cela rapporte gros !

Pour l'histoire, c'est incontournable. Nous devons construire notre continent. Par ailleurs, sur le plan économique, il est préférable de partager la croissance de ces pays, laquelle est beaucoup plus forte que la nôtre, et de les aider à se développer, ce qui leur permettra de rejoindre notre standard de développement et ce qui donnera du travail à nos entreprises. Ainsi, notre marché pourra s'élargir et l'espace de paix et de démocratie que nous construisons pourra être de plus en plus contagieux sur la planète.

Il n'y a pas photo ! Du reste, les Etats Unis ne se sont pas si mal trouvés du plan Marshall. Ils l'ont fait par solidarité, bien sûr, à l'égard des pays qui avaient été détruits, mais ils ont également fondé leur prospérité sur l'après-guerre et noué un certain nombre de liens politiques et économiques durables, tout à fait intéressants pour eux.

Il nous faut donc réussir l'élargissement.

S'agissant du budget lui-même, le Parlement européen l'a fixé à un peu plus de 117 milliards d'euros pour 2005, ce qui est supérieur aux 116 milliards d'euros arrêtés par le Conseil et inférieur aux 117 milliards d'euros prévus par la Commission à la fin du printemps.

Cela représente une progression de 5 % pour les crédits d'évaluation et de 10 % pour les crédits de paiement, ce qui est normal puisque ce budget sera le premier à prendre en compte l'élargissement.

L'année dernière, nous n'avions que sept mois d'élargissement. Quand on sait que la réforme de la politique agricole commune est mise en oeuvre complètement et que les fonds structurels connaissent progressivement un meilleur niveau de consommation, tout cela peut s'expliquer.

Notre base était un peu inflationniste et nous la conservons. Nous dérivons de façon explicable par rapport à une base qui l'est peut-être un peu moins et sur laquelle davantage de rigueur serait souhaitable.

Je formulerai quelques observations sectorielles sur la PAC, qui, je le répète, est à bout de souffle. Nous devrions avoir un vrai débat sur ce sujet.

A force de vouloir rapiécer la PAC, on perd de vue les principes sur lesquels elle reposait à l'origine. Si la PAC devait être réinventée aujourd'hui - il faudrait le faire pour traiter les problèmes des pays qui nous rejoignent -, elle le serait exactement comme elle a été conçue il y a cinquante ans chez nous.

La préférence communautaire est un excellent principe, principe politique et pas simplement d'administration technique. Il faut y revenir pour recréer une vraie PAC. A force de mettre rustines sur rustines sur une PAC qui n'en est plus une, on va droit dans le mur et cela nous coûte très cher. A force de voir la France arc-boutée sur la défense de cette PAC qui n'en est plus une, on paie très cher. Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé au Sommet de Berlin où l'on a payé très cher, notamment par l'augmentation du chèque britannique et par de nouvelles compensations, la survie, pendant quelques mois supplémentaires, d'une PAC qui doit être complètement revue.

J'aborderai maintenant la question des délocalisations, qui est au centre de toutes nos discussions depuis plusieurs jours.

J'ai dit lors de la discussion générale que nous ne pourrions traiter ce problème qu'en aidant les pays en voie de développement, en construisant plus fortement et plus rapidement l'Union européenne, en harmonisant ce qui peut l'être, notamment les niveaux de prélèvements obligatoires de ces différents Etats, et en nous donnant les moyens d'être compétitifs par rapport à notre grand concurrent américain.

J'ai aussi affirmé que nous ne devons notre salut qu'à l'Europe. Ainsi, nous trouverons notre place dans le monde et nous préparerons un avenir pour les Européens, qui accéderont sans difficultés à un emploi et pourront vivre dans des conditions leur convenant.

Un tel objectif exige que nous mettions très vite en place une politique européenne de formation favorisant l'innovation et permettant d'adapter nos compétences et notre économie. Tout cela repose sur une politique de progrès scientifiques.

Nous y parviendrons si nous sommes capables, à l'échelon européen, de transformer nos mentalités dans ce domaine, de favoriser toutes les synergies qui peuvent exister entre les budgets civils de recherche et de développement technologique, les BCRD - le nôtre et l'équivalent dans les autres Etats membres - et le programme-cadre de recherche et développement, le PCRD, de l'Union européenne. Il y a beaucoup à faire en ce domaine.

A l'échelon national, la question des pôles de compétitivité va dans le bon sens. Au niveau européen, il faudra développer cette façon de voir, construire une véritable politique scientifique européenne nous permettant de traiter à égalité avec les Américains et de faire en sorte que les meilleurs mathématiciens du monde après les Français - les Indiens - retrouvent leurs collègues français non pas à Boston, mais plutôt en France ou au moins en Europe.

En conclusion, nous devrions être admiratifs - je ne cesse de l'être moi-même - du chemin parcouru depuis cinquante ans. Mais il nous faut aussi être conscients que c'est en cherchant à construire plus d'Europe que nous arriverons à progresser.

Nous sommes au milieu du gué - peut-être même n'y sommes-nous pas encore parvenus -, mais nous devons avancer en étant lucides face à l'ampleur de la tâche et au parcours semé d'embûches.

Projet de loi sur la réduction négociée du temps de travail

Discussion générale, 2 novembre 1999

Mme Martine Aubry, *ministre de l'emploi et de la solidarité*. Mesdames, messieurs les sénateurs, nous allons débattre ensemble, plusieurs jours durant, de la réduction du temps de travail. Je souhaite, bien évidemment, que ce débat se déroule dans un climat serein. Rien n'est moins productif qu'une discussion où les arguments s'effacent devant les slogans ; je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. C'est pourquoi je viens devant vous avec des arguments destinés à vous convaincre de l'intérêt, plus encore, de l'importance de la réduction de la durée du travail pour nos concitoyens et pour l'emploi.

Je voudrais tout d'abord remercier M. le président de la commission des affaires sociales et l'ensemble des commissaires pour leur travail sur ce texte.

Comme vous le savez, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement a, depuis deux ans, fixé une priorité absolue à son action : l'emploi. Il a dit clairement que rien ne l'en détournerait et qu'aucune piste ne serait négligée pour réduire le chômage.

Un tel objectif est exigeant. Il a fallu remettre le pays en marche en favorisant la reprise de la consommation et de la croissance. Il a fallu que l'État prenne ses responsabilités, aussi bien dans les choix budgétaires que dans le choix des politiques à mener. Ainsi, nous avons fait porter nos efforts sur les emplois de demain, sur leur émergence, sur leur financement, notamment dans les nouvelles technologies, mais aussi dans les emplois jeunes.

Puis, nous nous sommes engagés sur cette piste de la réduction de la durée du travail, qui n'est pas la réponse au problème du chômage mais qui est une réponse parmi d'autres. Les résultats d'ores et déjà obtenus montrent que cette réponse est tout à fait opportune.

Parallèlement, nous mettons en œuvre une grande réforme tendant à la baisse des charges patronales.

De la sorte, nous aurons vraiment mis notre pays sur l'ensemble des voies qui visent à rendre l'économie plus solidaire parce que nous sommes convaincus qu'une économie plus solidaire est aussi une économie plus performante.

Le bilan de la première loi votée voilà maintenant un an montre que l'emploi est bien au rendez-vous de la réduction du temps de travail. Nombre d'entre nous en étions persuadés, cela s'inscrit maintenant dans les faits.

Les engagements de création ou de maintien des emplois, dans les accords de branche, atteignent aujourd'hui 13 000 emplois : 85 % de ces emplois sont des embauches, 15 % des emplois préservés.

Ces chiffres démentent les pronostics les plus pessimistes, j'ajouterai que c'est la réalisation des hypothèses les plus optimistes - 3 % à 3,5 % de productivité, 2 % à 2,5 % de modération salariale accompagnée d'aides de l'Etat - qui ont permis d'atteindre ces résultats.

On ne peut pas parler d'effet d'aubaine, comme je l'ai entendu faire de-ci de-là, puisque les études statistiques qui ont été menées montrent que 10 % seulement des emplois ainsi créés l'auraient été sans lien direct avec la réduction du temps de travail.

Je précise que ces études établissent des comparaisons entre entreprises de même secteur, ayant la même situation financière, certaines ayant réduit la durée du temps de travail et d'autres ne l'ayant pas fait. Tous les trimestres, nous continuerons à présenter des statistiques de même nature.

Si la réduction de la durée du travail crée donc des emplois, elle est aussi source d'un nouvel équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Cela correspond d'ailleurs à la

préoccupation le plus souvent exprimée par nos concitoyens lorsqu'on les interroge sur leurs attentes face à la réduction de la durée du travail.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause le travail : celui-ci permet non seulement de « gagner sa vie » mais il est aussi et peut-être surtout le moyen d'être reconnu socialement, d'avoir une place dans la société, d'être autonome, de ne pas être assisté ; il est le témoignage de ce qu'on est capable d'apporter aux autres.

Le travail est aujourd'hui, nous le savons, pour beaucoup de femmes et d'hommes de notre pays, le moyen par excellence d'insertion dans notre société. En cette fin de xx^e siècle, le travail peut en même temps être un moyen d'épanouissement, et c'est là un point essentiel. Cela suppose que soient améliorées les conditions de la vie au travail. Or, dans beaucoup de cas, c'est la négociation qui a rendu cette amélioration effective.

Libérer du temps pour soi, pour ses proches ou pour la collectivité, c'est là une des très fortes aspirations que nos concitoyens expriment.

Ceux dont la durée du travail a été réduite nous expliquent que leur souci premier est de consacrer le temps ainsi libéré à leur famille, à leurs proches : ils sont près de 70 % à exprimer cette priorité.

Du temps pour soi, c'est bien sûr du temps pour le sport, pour la culture, pour les loisirs. Mais c'est aussi du temps pour la formation et du temps pour les autres. A cet égard, je pense au bénévolat dans la vie associative, à l'engagement dans la citoyenneté, au temps consacré à des personnes âgées, à des personnes handicapées. Selon les enquêtes, 40 % des Français souhaitent pouvoir consacrer du temps libre à la pratique d'une activité sociale.

La réduction de la durée du travail est donc attendue à la fois pour le temps qu'elle permet de libérer et pour la création d'emplois, qui est l'objectif numéro 1 du Gouvernement.

Il est au moins un point sur lequel la loi de 1998 n'est contestée par personne : elle a permis de lancer dans notre pays un grand mouvement de négociation sociale, mouvement sans précédent, il faut bien le dire. Cette loi a donné l'impulsion initiale en fixant des durées légales et maximales, mais en promouvant la méthode de la négociation.

A ce jour, ont été signés 17 000 accords d'entreprise, couvrant 2,3 millions de salariés, et 112 accords de branche, couvrant 8 millions de salariés.

Quand nous interrogeons ceux qui ont signé et qui pratiquent aujourd'hui les 35 heures, les réponses sont très largement positives, aussi bien du côté des chefs d'entreprises que de celui des salariés. Ainsi, 84 % des chefs d'entreprise et 85 % des salariés qui sont passés aux 35 heures se déclarent satisfaits ou très satisfaits de l'accord sur la réduction de la durée du travail qu'ils ont signé. De même, 81 % des chefs d'entreprises considèrent que leur entreprise fonctionne mieux après qu'avant, tandis que 85 % des salariés considèrent qu'ils vivent mieux. Enfin, la plupart d'entre eux déclarent être fiers d'avoir pu contribuer à la création d'emplois.

La négociation s'est donc développée quantitativement, mais je crois qu'elle a aussi fait émerger une nouvelle qualité des rapports dans l'entreprise entre les salariés et le chef d'entreprise. Il était essentiel que les chefs d'entreprise et les salariés puissent s'exprimer sur leurs contraintes respectives et trouver des solutions afin d'améliorer le fonctionnement de l'entreprise et de permettre aux salariés de mieux vivre au-dedans comme en dehors de l'entreprise. Parallèlement, il fallait trouver - et ce n'est pas facile - les moyens de financer cette réduction de la durée du travail afin qu'elle soit porteuse de création d'emplois.

Des garanties nouvelles ont été obtenues, dans une meilleure maîtrise des souplesses ; je pense, par exemple, à la modulation, assortie de délais de prévenance ou de calendriers prévisionnels.

Un sujet aussi difficile que la réduction de la durée du travail des cadres, dont chacun disait il y a un an qu'il était quasiment impossible de le traiter, a été traité dans 80 % des accords. C'est précisément sur ces accords que nous nous fondons dans la seconde loi.

De la même façon, sur les aspects liés à la formation, les négociations ont permis de traiter

des problèmes qui n'avaient pas pu être réglés auparavant, que ce soit par la négociation ou par la législation.

Cette seconde loi s'inspire donc largement de ces négociations. Ce sont les accords signés qui sous-tendent le projet de loi qui vous est aujourd'hui soumis.

J'ai, bien entendu, étudié le contre-projet que la majorité de la Haute Assemblée entend soumettre aux Français. Ce contre-projet supprime des points clés de la démarche engagée depuis dix-huit mois et conduirait purement et simplement, s'il était adopté, à stopper durablement le processus de négociation et de réduction de la durée du travail.

J'ai été quelque peu étonnée de cette position dans la mesure où, à l'Assemblée nationale, dans les rangs mêmes de l'opposition, nombreux sont ceux qui, s'ils contestent la méthode, reconnaissent que la réduction de la durée du travail est aujourd'hui une voie indispensable si nous souhaitons réduire le chômage. Les résultats enregistrés ces derniers mois le démontrent d'ailleurs abondamment.

Le signal des 35 heures a été indiscutablement efficace. Dans un premier temps, les accords « de Robien » ont pris une nouvelle vitalité puisque, jusqu'en juin 1998, 500 de ces accords ont été signés. Ensuite, avec l'entrée en vigueur de la loi du 13 juin 1998, 2 500 accords ont été passés.

Les résultats sont là !

Je note que le contre-projet élaboré au Sénat est en deçà même du dispositif « de Robien », que vous aviez pourtant approuvé voilà quelques années.

Vous proposez par ailleurs de supprimer l'allègement des charges sociales qui va au-delà du financement des 35 heures, allègement que vous aviez non seulement appelé de vos vœux mais qui faisait l'objet d'une proposition de loi que vous avez votée en juin dernier.

Cet allègement qui, je vous le rappelle, va aller jusqu'à 1,8 fois le SMIC, est attendu depuis des années aussi bien par l'artisanat, le commerce, les petites entreprises et les entreprises de services que par les entreprises soumises à la concurrence internationale, notamment dans des secteurs qu'on a beaucoup défendus ici même. Dès lors, je ne comprends vraiment pas pourquoi cet allègement disparaît du contre-projet sénatorial.

Mais j'en viens au projet de loi tel qu'il vous est soumis par le Gouvernement après une première lecture à l'Assemblée nationale.

Nous avons conservé, dans la seconde loi, les conditions vertueuses de la démarche qui ont assuré le succès de la première étape.

Tout d'abord, il s'agit d'une méthode fondée sur la confiance envers la négociation, d'un mode d'emploi du passage aux 35 heures qui laisse toute sa place à la négociation, qui permet l'implication maximale des salariés et des chefs d'entreprise. Car nous avons bien vu que c'est de la négociation qu'émergent des solutions adaptées à la réalité de chaque entreprise.

Des milliers d'accords sur mesure sont aujourd'hui signés, que la loi se doit non seulement de reconnaître mais de favoriser pour l'avenir.

Nous avons aussi recherché un meilleur équilibre entre la loi et l'accord, en confortant l'accord dans de nombreux domaines comme le mode de « rémunération » des heures supplémentaires : soit sous forme financière, soit sous forme de repos compensateur. De même, le type de modulation est simplifié et repose largement sur la négociation. Quant aux formes de travail à temps partiel qui existent aujourd'hui, elles sont largement dues à la négociation collective. Par ailleurs, à la suite du vote d'un amendement à l'Assemblée nationale, la voie de la négociation a été confortée par la nécessité d'engager une négociation préalable sur les 35 heures pour les entreprises qui veulent s'engager dans un plan de licenciements. Il s'agit d'ailleurs en fait de généraliser une procédure déjà appliquée.

La méthode ainsi définie vise également à ne laisser personne sur le bord de la route. Je l'ai dit tout à l'heure, l'ensemble des salariés doivent être concernés, y compris les cadres.

Si l'on en croit les sondages réalisés auprès de nos concitoyens, les cadres constituent la

catégorie qui est aujourd'hui la plus demandeuse de réduction de la durée du travail.

Le malaise des cadres dont on parle depuis longtemps est encore plus perceptible chez les jeunes. Pour ces derniers, le travail est essentiel à leur épanouissement personnel, mais leur vie est tout aussi importante. C'est cet équilibre, qui est sans doute mieux trouvé dans d'autres pays que dans le nôtre, que nous devons rechercher.

De même, les travailleurs précaires ou les travailleurs à temps partiel ne sauraient être exclus d'un tel mouvement. Je me réjouis d'ailleurs de constater que, dans de nombreux accords, ce sont les travailleurs précaires que l'on embauche en priorité, ou que c'est aux travailleurs à temps partiel qui le souhaitent qu'on propose d'abord d'augmenter la durée de leur travail.

Or, nous le savons, dans notre pays, la moitié environ des travailleurs à temps partiel affirment qu'ils ont choisi ce type de travail, alors que l'autre moitié considère qu'il est subi. Dans ce domaine, la liberté de choix doit prévaloir, ce qui est loin d'être aujourd'hui le cas, mais qui commence à devenir une réalité dans un certain nombre d'entreprises.

L'adhésion des salariés à l'accord est essentielle. A partir du moment où nous lions la baisse des charges sociales à un accord sur la durée du travail, nous avons souhaité que cet accord soit légitimé, soit à travers la signature par un ou plusieurs syndicats majoritaires, soit à travers une consultation aussi large que possible des salariés. D'ores et déjà, pour les accords aujourd'hui signés, dans 90 % des cas, les salariés disent avoir été consultés sur le contenu de l'accord.

C'est une démarche démocratique que l'on comprend bien de la part des organisations syndicales, tant la durée du travail touche l'organisation de la vie personnelle de chacun : les attentes des salariés doivent donc être écoutées.

Enfin, dans ce second projet de loi, nous avons mis en place un financement qui optimise l'effet sur l'emploi : j'ai dit combien les hypothèses les plus optimistes des instituts macro-économiques étaient aujourd'hui devenues réalité. Tous les accords qui ont été signés sont là pour le prouver.

Nous souhaitons que les conditions de financement favorables à l'emploi, notamment l'allègement des charges sociales, puissent perdurer afin que le nombre des créations progresse encore.

En résumé, les conditions de la réussite des 35 heures sont les suivantes : négociation, adhésion des chefs d'entreprise comme des salariés, financement qui optimise l'effet sur l'emploi.

Deuxième grand axe de ce projet de loi : rechercher un meilleur équilibre entre le rôle dévolu à la loi et la place laissée à la négociation.

Tout d'abord, il revient à la loi de fixer un cap, de déterminer la règle du jeu et de préciser les garanties concernant les salariés ; mais elle doit aussi laisser la place à la négociation. La loi définit un cadre, une méthode pour le passage aux 35 heures, les durées légales et maximales, enfin, les limites et les contreparties des souplesses demandées aux salariés par les entreprises.

Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs

Discussion générale, 26 juin 1999

M. Paul Girod, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, mes chers collègues, nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation qui, d'une certaine manière, rassemble les préoccupations de tout un chacun dans cet hémicycle mais sur laquelle les approches sont quelque peu différentes, selon l'appréciation que l'on porte sur l'évolution considérable que notre société a connue au cours des quarante dernières années.

La République, comme d'ailleurs la société française tout entière, a été conduite à prendre conscience d'un phénomène analogue en 1987.

En 1985, une modification majeure avait été apportée à l'élection des députés. Cette réforme avait des buts que chacun pouvait déceler, éventuellement dans son propre subconscient, mais elle n'a pu être pas abouti à ce à quoi avaient rêvé ses auteurs. Cette réforme a donc été appliquée en 1986, puis rapportée en 1987. Depuis, plus personne ne remet en cause l'élection des députés au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Cependant, en 1987, est apparue la nécessité de mettre à jour la carte électorale de la France. On s'est alors aperçu que la répartition de la population sur le territoire avait évolué. L'une des caractéristiques de l'Assemblée nationale étant de représenter le peuple, on a été amené à réviser le découpage des circonscriptions, le point d'équilibre étant de 100 000 habitants par circonscription.

Cela ne s'est pas fait sans douleur puisque pas moins de trois autorités majeures se sont penchées sur la question : le Gouvernement, en particulier le ministre de l'intérieur de l'époque - maintenant, l'un de nos collègues -, le Président de la République lui-même, qui a exigé de contrôler, d'influencer et de réviser le travail du Gouvernement, et, enfin, le Conseil constitutionnel, qui a, à cette occasion, rappelé quelques règles élémentaires.

Le Conseil constitutionnel, en la circonstance, a notamment indiqué que, s'agissant des députés, représentants du peuple, élus au suffrage universel direct, le découpage des circonscriptions devait être d'abord démographique, mais pas seulement, j'y reviendrai dans quelques instants.

Nous nous trouvons aujourd'hui devant un problème similaire. Depuis quarante ans, le système d'élection du Sénat n'avait pas été « toilé » et nombreux sont ceux qui ont réfléchi à ce problème et fait des propositions.

Voilà déjà quelque temps que des propositions de loi sur ce sujet ont été déposées, émanant des présidents Guy Allouche et Claude Estier, de M. Jean-Michel Baylet et de Mme Dusseau, de Mme Hélène Luc et de ses collègues. Le président Henri de Raincourt et ses collègues, présidents de groupe, ont également apporté leur pierre à cet édifice, reprenant, dans une proposition de loi, les conclusions d'un groupe de travail constitué à l'appel du président Monory, et qui a mené des réflexions sur le sujet pendant plus d'un an et demi.

C'est dire que, quand vous affirmez, monsieur le ministre, qu'il y a lieu d'examiner d'un peu plus près le système de l'élection des sénateurs, tout le monde ici en est d'accord.

Il est vrai que, depuis quarante ans, la structure de notre peuple et son implantation ont évolué, la population citadine, notamment, devenant beaucoup plus nombreuse.

Il y a un certain nombre d'années, la moitié de la population française habitait dans des communes de moins de 5 000 habitants. Maintenant, la moitié de la population habite dans

des communes de moins de 9 000 habitants.

Représentant les collectivités territoriales de France, le Sénat ne pouvait pas être insensible à cette évolution.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, le ton enflammé de votre discours et la fermeté des convictions du républicain et du citoyen que vous êtes nous ont donné à penser que, dans cette affaire, grande était votre pugnacité.

Nous aussi, nous avons quelques idées sur la question, et cela pour une raison simple : la Constitution fait de nous des élus d'élus, pas des gens désignés, représentant les collectivités territoriales, c'est-à-dire représentant une manière dont notre peuple vit sa démocratie.

Tout citoyen est amené à aborder la vie publique avec ses convictions et en subissant les contraintes de sa vie de tous les jours. Ses convictions se manifestent, parfois, par l'adhésion à un parti politique, généralement par l'élection au suffrage universel direct de son député. Ses soucis de la vie quotidienne l'amènent à participer au scrutin le plus « fréquenté », le moins boudé de notre démocratie, à savoir le scrutin municipal. C'est par là que nos concitoyens prennent en main la réalité de leur vie, la réalité de l'environnement dans lequel ils évoluent, la réalité du territoire sur lequel ils vivent, travaillent, s'expriment.

Cette démocratie locale que la tradition républicaine et jacobine de la Révolution française - reprenant d'ailleurs quelques traditions de l'Ancien Régime - a ouvertement niée, aboutissant à cet isolement du citoyen face à l'Etat qui était décrit de manière caricaturale à la fin du siècle dernier; s'est néanmoins imposée, après être remontée tout doucement, de décennie en décennie, pendant près de deux siècles. Un gouvernement de gauche, monsieur le ministre, l'a d'ailleurs consacrée en 1982, avec les lois de décentralisation, mais il ne faisait en cela que s'inscrire dans un mouvement qui était depuis longtemps armé.

Les gouvernements de gauche, au travers de la décentralisation, ont donc introduit la démocratie locale dans la texture même des institutions démocratiques de notre pays, et cette démocratie-là mérite, autant que l'autre, d'être respectée.

C'est d'ailleurs probablement la raison pour laquelle les constituants de 1958 ont repris une tradition qui remonte à 1875, quand a été mis en place un Sénat républicain.

Certes, à l'époque, celui-ci avait été conçu pour tempérer quelques emballements.

Cependant, l'histoire nous apprend que ce Sénat dit « conservateur », mais conservateur de la République, ainsi que le notait Clemenceau, a été celui qui a brisé les tentatives de restauration de la monarchie, à l'appel de Gambetta : c'est ici que cela s'est passé, et nulle part ailleurs ! Sans parler de l'ostracisme dont faisait preuve le prétendant de l'époque, qui voulait le drapeau blanc et non pas le drapeau tricolore.

Quoi qu'il en soit, l'appui à la République, en France, c'est au Sénat qu'il s'est en premier manifesté, et je crois qu'il faut intégrer tous ces éléments historiques dans l'appréciation que l'on porte sur le Sénat, qu'il s'agisse du mode d'élection des sénateurs, de la durée de leur mandat, de l'impossibilité de sa dissolution - venue compenser, dans la Constitution de 1958, l'impossibilité pour lui de renverser le Gouvernement, après les excès constatés sous la IIIe République -, de son rôle stabilisateur et modérateur.

Au reste, monsieur le ministre, ce rôle s'exerce quelles que soient les majorités, car je crois qu'il y a eu presque autant de conflits entre l'Assemblée nationale et le Sénat sous des gouvernements dits de droite que sous des gouvernements dits de gauche,...

Permettez-moi de vous rappeler que, il n'y a pas si longtemps, l'Assemblée nationale rendait hommage au Sénat pour avoir débrouillé tout le dossier de la Nouvelle-Calédonie qu'elle-même avait traité n'importe comment !

Puisqu'on en est à se donner des leçons les uns aux autres, je dirai que le Sénat, dans cette affaire, mérite au moins autant que l'Assemblée nationale un brevet de respectabilité républicaine !

Cela dit, le Sénat présente, il est vrai, une originalité, celle de représenter les collectivités

territoriales, ce qui peut, compte tenu des mouvements de population que j'évoquais tout à l'heure, aboutir à quelques difficultés. Mais, pour sortir d'une difficulté, encore faut-il prendre garde de ne pas tomber dans une autre !

Or, à l'examen des systèmes bicaméraux étrangers, on s'aperçoit que, lorsque la Haute Assemblée est un clone de la chambre basse, comme en Italie ou en Belgique, le résultat est nul, en tout cas non constructif. Le Sénat italien, par exemple, a les mêmes pouvoirs que l'Assemblée nationale, y compris celui de renverser le Gouvernement. Eh bien, il ne s'exprime pratiquement pas parce qu'il est le clone de l'Assemblée nationale italienne ! Par conséquent, je crois que la France doit cultiver cette différence d'approche qui nous caractérise et qui fait partie de l'équilibre de notre démocratie.

A cet égard, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que brandir comme un étendard le fait que, quoi qu'il arrive, l'Assemblée nationale fera ce qu'elle veut n'est probablement pas la meilleure manière de contribuer à un dialogue républicain, serein et détendu.

Cela dit, ce projet de loi comporte un certain nombre de dispositions dont certaines sont d'ordre purement technique, comme le dépôt de candidatures pour le deuxième tour ou le vote par procuration pour l'élection des délégués des communes. Nous pourrions, sans aucun problème, nous accorder sur ces questions.

J'ai été élu à la suite d'une élection sénatoriale quelque peu complexe, dans un département que connaissent bien deux de mes collègues, dont l'un est présent en cet instant. Il est vrai que la confirmation des candidatures pour le deuxième tour et leur affichage méritent un toilettage, comme le Conseil constitutionnel nous l'a d'ailleurs rappelé. Il est bon de faire oeuvre technique en cette matière. Ce n'est donc pas le Sénat qui freinera.

Il reste deux séries de dispositions qui font l'objet d'approches diverses. D'abord, nous sommes confrontés au problème de la proportionnelle. Quel mot extraordinaire ! Chaque fois qu'on s'en sert, on en revient mais, quoi qu'il en soit, le Gouvernement veut instituer la proportionnelle.

Il l'institue, d'abord, pour la désignation des délégués des conseils municipaux, dès 1 000 habitants. L'explication est simple. En ce cas, trois sièges au moins sont à pourvoir ; or c'est le seuil à partir duquel la proportionnelle peut être instituée.

Permettez-moi de vous répondre, monsieur le ministre, que, dans les communes de 1 000 à 9 000 habitants, les élections ne sont pas d'ordre politique. Il s'agit d'une question de personnes, en tout cas pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants. Il n'est pas obligatoire de constituer des listes ; les candidatures individuelles sont possibles ; le panachage est permanent.

Nos concitoyens, dans leur vie quotidienne, désignent des administrateurs dans lesquels ils ont confiance sans se préoccuper de leur appartenance politique. Est-il vraiment nécessaire d'aller allumer la « guerre proportionnelle » au sein de conseils municipaux élus de façon consensuelle ? Pour ma part, je n'en suis pas persuadé. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

Par ailleurs, le Gouvernement instille de la proportionnelle pour l'élection des sénateurs eux-mêmes qui, pour l'instant, sont désignés à la proportionnelle à partir de cinq sièges à pourvoir. Je sais que certains de nos collègues s'interrogent sur la constitutionnalité de la présence au sein d'une même assemblée de membres élus selon deux systèmes différents.. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître la décision du Conseil constitutionnel, s'il était saisi à ce sujet.

Mais pourquoi cette originalité, peu connue du public, existe-t-elle ? Au fond, il y a trois manières de désigner les représentants du peuple.

Première manière : vous voulez l'efficacité. Vous en désignez alors un seul. C'est ce qui se produit de manière directe dans les collectivités territoriales puisque l'exécutif, monsieur le ministre, en dépit de quelques tentatives ici ou là, appartient au maire, au président du conseil

général, au président du conseil régional.

Même si ce n'est pas le peuple qui désigne directement, c'est le souci de l'efficacité qui l'emporte. Une personne est responsable. Voilà qui change de certaines phrases comme : « responsable, mais pas coupable ». Les responsabilités, elles se prennent et elles s'assument ; c'est normal.

Deuxième manière : vous voulez une représentativité des nuances. Vous instituez alors la proportionnelle partout. Nous savons ce que cela donne. Israël arrive à y survivre, mais non sans difficulté.

Troisième manière : vous voulez une majorité de gouvernement. Il s'agit de l'Assemblée nationale avec son système d'élection uninominale à deux tours dans lequel les partis politiques sont représentés. Puisqu'elle est l'émanation directe du peuple, il est normal que ceux qui concourent à l'expression du suffrage, et non pas ceux qui l'organisent, soient ceux qui donnent le label à l'élection.

Le Sénat exerce non pas une responsabilité exécutive mais une responsabilité de contrôle et de modération. Il n'est donc pas anormal, me semble-t-il, de chercher, au sein de cette assemblée, à concilier la représentativité des sensibilités en instillant une part de proportionnelle et la prise en compte directe des préoccupations de nos concitoyens, surtout dans les départements de dimension relativement moyenne, en instituant une élection des sénateurs au suffrage universel plurinominal à deux tours.

Vous proposez, monsieur le ministre, que les sénateurs soient élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne dans les départements comptant au moins trois, et non plus cinq, sièges à pourvoir. Cela signifie que les trois quarts de notre population seront représentés par des sénateurs élus à la proportionnelle.

C'est, à nos yeux, une intrusion excessive des systèmes politiques dans l'assemblée. Il est vrai que je fais partie de ceux qui considèrent - mais nous sommes contestés par un certain nombre de maires qui ont été consultés sur le sujet - qu'il est possible d'aller un peu plus loin en ce domaine.

L'élection à la proportionnelle à partir de quatre sièges à pourvoir présente l'avantage de faire élire la moitié des sénateurs représentant la moitié de la population selon un mode de scrutin et l'autre moitié représentant aussi la moitié de la population selon l'autre mode de scrutin. On parvient ainsi à un équilibre.

PROJET DE LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Discussion générale , 23 Janvier 2008

Mme Raymonde Le Texier. Monsieur le président, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, trois Français sur quatre ne font pas confiance au Gouvernement sur la question du pouvoir d'achat et 65 % d'entre eux estiment que les mesures annoncées en faveur de celui-ci ne vont pas dans le bon sens.

Il y a moins de six mois, dans ce même hémicycle, Mme Lagarde nous promettait un choc de confiance et un choc de croissance.

Aujourd'hui, c'est un nouveau projet de loi sur le pouvoir d'achat qui nous est présenté, car il n'y a eu ni choc de confiance ni relance de la croissance ; il y a juste eu la nécessité de mettre en place un « Monsieur heures supplémentaires » tant la mise en oeuvre de votre texte était d'une complexité décourageante pour les chefs d'entreprise, le dispositif étant quasiment incompréhensible. L'aveu d'échec est patent.

De plus, les milliards d'euros que coûte la loi TEPA ont bloqué toute marge de manoeuvre budgétaire. L'argent éventuellement disponible a été consacré à satisfaire en priorité les revendications des plus aisés en matière de succession, d'ISF et d'imposition des dividendes.

C'est un point de PIB qui aurait pu être affecté à des besoins plus essentiels.

De surcroît, le peu d'amélioration constaté sur certaines fiches de paye s'est traduit par une aggravation des déficits publics et sociaux pour tous, *via* le renforcement de la politique d'exonération.

Le résultat est le suivant : des caisses vides, une faible croissance et des inégalités qui explosent.

Quant au Président de la République, qui s'est fait élire en tant que président du pouvoir d'achat, il n'aura mis que six mois pour passer du volontarisme dans le discours à l'impuissance dans les faits.

C'est une incapacité à changer la donne qu'il a d'ailleurs reconnue lors de ses vœux à la presse le 8 janvier dernier. « Qu'est ce que vous attendez de moi ? Que je vide des caisses qui sont déjà vides ? Que je donne des ordres à des entreprises à qui je n'ai pas à donner d'ordres? », a-t-il alors avoué.

Cela ne vous empêche pas de proposer une énième loi qui n'a d'autre intérêt que de communiquer autour de son intitulé.

D'ailleurs, s'il fallait une preuve de son caractère conjoncturel - son objet est de sauver la crédibilité du « soldat Sarkozy » -, son caractère opportuniste, ponctuel et limité en témoigne !

Nous votons en janvier une loi qui ne s'appliquera que jusqu'en juillet, alors que la question du pouvoir d'achat pose clairement le problème du revenu disponible des ménages, de l'explosion de la précarité, de la multiplication des travailleurs pauvres et du temps partiel, des difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder au monde du travail et de la facilité des seniors à s'en voir exclus.

Faute de vision à long terme d'une politique de l'emploi et faute de volonté pour s'attaquer aux inégalités, le Gouvernement réduit cette question à la simple équation de la durée du travail.

Outre votre aveuglement volontaire face aux dures réalités que subissent les Français, cette orientation vous permet surtout de brandir, comme un étendard, ces 35 heures que vous accusez de tous les maux. C'est un rideau de fumée que vous mettez régulièrement en place pour tenter de faire oublier vos résultats pitoyables en matière économique.

En réalité vous êtes au pouvoir depuis six ans, et le moins que l'on puisse dire c'est que vos résultats ne sont pas à la hauteur de vos prétentions, et encore moins à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Selon l'INSEE, la période 1996-2001 se caractérisait par une tendance à la baisse de la pauvreté, avec une hausse du niveau de vie moyen de 1,7 % par an et de 3,3 % pour les plus modestes. La période 2003-2006 a vu cette tendance s'inverser.

Ce nouveau texte ne changera rien. Il ne donne, en réalité, aucun droit, il offre seulement des possibilités.

Il est difficile, d'ailleurs, de faire autrement puisque l'argent que vous souhaitez distribuer ne vous appartient pas et que son déblocage dépend avant tout du bon vouloir des employeurs.

C'est une bonne volonté sur laquelle vous n'avez aucun pouvoir.

C'est dire la crédibilité des chiffres que vous annoncez : les 30 milliards à 35 milliards d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire ne sont fondés sur aucune analyse, sur aucune étude d'impact et ne dépendent pas de l'engagement de l'État. Ils ne sont là que pour donner l'impression aux Français que vous agissez, et parce que l'arrivée des élections municipales vous fait craindre un désaveu de votre politique nationale.

Les trois articles qui concernent le monde du travail sont révélateurs de votre méthode.

Le premier concerne la possibilité de transformer ses RTT en heures travaillées. On retrouve là l'alpha et l'oméga de votre politique : « travailler plus pour gagner plus ». Quel truisme ! Lorsqu'on travaille plus longtemps, on est payé plus. C'est logique.

En réalité, ce que vous dites aux salariés, c'est : « vous avez du mal à finir vos fins de mois, vendez donc vos jours de congé... si l'employeur est acheteur ».

Ajoutons que cette mesure, si elle réduit le pouvoir d'achat à la seule question du travail, ne concerne malgré tout que 38 % des salariés, ceux qui bénéficient des RTT. Et encore ne les concerne-t-elle que potentiellement puisque cela dépend des besoins de l'entreprise et est, en effet, à la discrétion du patron. En la matière, entre le potentiel et ce qui est réalisé, il y a un fossé.

Si tout repose aujourd'hui sur la possibilité de faire des heures supplémentaires - car il s'agit bien ici de transformer les RTT en heures supplémentaires -, les différences de traitement entre salariés vont encore s'accroître. Ce sont en effet les secteurs où les salaires sont les plus bas et le temps partiel subi le plus répandu qui ont le moins de RTT.

Si l'accroissement des heures supplémentaires et le rachat des RTT peuvent mettre un peu de beurre dans les épinards pour certains, cela ne remplace pas une augmentation

pérenne du salaire horaire. Par ailleurs, le système des heures supplémentaires va à l'encontre de la création d'emplois

À terme, la facture s'alourdit pour tous les Français. Tous ces dispositifs défiscalisés déséquilibrent encore plus les comptes de l'État, comme ceux de la sécurité sociale, justifiant *a posteriori* la baisse des protections et des remboursements, l'augmentation des prélèvements, la hausse des cotisations sociales, l'augmentation des tarifs de mutuelles, etc.

Votre façon d'aborder le problème du pouvoir d'achat, en réduisant ainsi la question des salaires à la seule durée du travail, est inquiétante. Sommes-nous entrés dans une ère où il n'y a plus d'augmentation de salaires à négocier ?

Où l'évolution des rémunérations est déconnectée de la valeur créée et de la productivité ?

C'est également ignorer d'emblée que la question du pouvoir d'achat ne se réduit pas aux seuls actifs.

Qu'en est-il des retraités, par exemple ? Ceux-là ne compteraient-ils plus ? Après avoir promis 25 % de revalorisation pour les petites retraites en trois ans,...

vous prévoyez royalement cette année une augmentation de 1,1 %.

Excusez du peu : cinq ans au lieu de trois ans ; avec 1 % d'augmentation par an, on arrivera sûrement à 25 % !

Les retraités ont appris aussi à leurs dépens que les promesses du candidat Sarkozy n'engageaient en rien le Président du même nom.

Vous liez toujours dans vos discours la question du pouvoir d'achat à la croissance, mais vous oubliez délibérément que celui-ci ne découle pas uniquement de la croissance et qu'il dépend beaucoup de la répartition de ses fruits. Ces huit dernières années, on estime qu'en moyenne, quand les salaires croissaient de 5,3 %, les revenus fonciers augmentaient de 13,2 %, les revenus du capital de 30,7 % et ceux du capital du CAC 40 de 80 %. Est-ce vraiment revaloriser le travail que d'en faire le parent pauvre de la répartition des richesses ?

Vous nous donnez énormément de leçons sur le fait que, sans croissance, il n'y a pas de valeur ajoutée, donc pas de possibilité de négocier les salaires pour les entreprises. Le problème, c'est que, quand bénéfices il y a, le travail qui a permis de les réaliser est rarement récompensé.

AXA a triplé ses bénéfices sur trois ans, elle a délocalisé 1 500 emplois. La Société Générale a augmenté ses bénéfices de 35 %, mais, pendant qu'elle octroyait 2 % d'augmentation à son personnel, elle réévaluait de 40 % les dividendes versés aux actionnaires. Quant à BNP Paribas, où la rentabilité est en progression de 50 % sur trois ans, il n'y a pas d'accord salarial. Et la liste n'est pas limitative.

Il est difficile, dans ces conditions, de parler de revalorisation du travail.

Enfin, promettre une amélioration du pouvoir d'achat liée aux seules RTT ou au versement d'une prime, c'est faire croire que l'incertain et le conjoncturel peuvent compenser pour les ménages une explosion des prix et des charges bien réelle et visiblement structurelle. Des ménages qui doivent faire face à une augmentation

considérable des prix des produits alimentaires de première nécessité, à une hausse du fioul de 56 %, à l'explosion des prix à la pompe, à une augmentation des loyers et des charges locatives de 30 %. À cela, le Président du pouvoir d'achat ajoute 6 % d'augmentation de la facture de gaz et la mise en place des franchises médicales.

Ces dépenses sont d'autant plus lourdes pour le budget qu'elles sont en grande partie contraintes. Quel qu'en soit le coût, on est obligé de se loger, de se déplacer, de se chauffer, de se nourrir. Et rien ne permet d'espérer que ces charges vont se réduire dans les mois à venir. Ce qui se profile, pour ceux qui ont un emploi, c'est « travailler plus, pour payer plus ».

Le deuxième article de ce texte ne manque pas non plus de piquant. Portant sur la participation, il permet tout simplement aux salariés d'augmenter leur pouvoir d'achat en dépensant leurs propres économies.

Faire passer une baisse de l'épargne pour une augmentation du pouvoir d'achat, il fallait oser !

Vous espérez qu'en puisant dans leurs économies les Français soutiendront l'activité, mais, outre que le déblocage de la participation ne concerne que 6 % des salariés, son effet sur l'économie n'est que potentiel. Encore faut-il que l'employeur le veuille et le puisse. Une fois encore, le déblocage de la participation ne dépend pas du salarié.

Surtout, cette proposition ne tient absolument pas compte de l'environnement financier des entreprises ni du fait que la majeure partie de notre tissu économique est constituée de PME et TPE dont la trésorerie est souvent réduite.

Elle ignore aussi délibérément les conclusions du rapport de Jean-Pierre Balligand qui notait qu'un très grand nombre d'entreprises ne provisionnaient pas leurs réserves de participation. C'est dire si, parfois, il sera difficile de trouver les liquidités disponibles pour répondre aux demandes des salariés.

Même parmi celles qui jouent le jeu, la plupart des PME ne disposant pas de beaucoup de capital, elles ont placé, dans leur bilan, leurs réserves de participation. Dans ces conditions, les réserves de participation étant intégrées en quasi-fonds propres, elles ne sont ni disponibles, ni aisément mobilisables.

Cette mesure a donc l'inconvénient d'être difficile à appliquer, voire contreproductive si elle devait aboutir à déstabiliser les entreprises. Quant à la relance de l'activité, l'expérience menée en 2004 a montré que le déblocage n'était pas un outil très efficace. À l'époque, seul un tiers des sommes était allé vers la consommation, le reste étant retourné vers une autre forme d'épargne.

Notre collègue Nicole Bricq reviendra plus largement dans la suite de cette discussion sur la question de la participation.

Enfin, le troisième article, le versement d'une prime exceptionnelle et défiscalisée, reste également à l'entière appréciation des entreprises et ne dépend toujours pas du besoin du salarié, elle relève des moyens et de l'appréciation du patron. Cette mesure n'offre pas plus de garanties que les autres et il est aussi difficile que pour les précédentes d'en évaluer l'incidence tant il est évident qu'elle ne s'appliquera qu'au cas par cas.

À des difficultés générales, exprimées collectivement, ce sont des réponses partielles, réservées à quelques-uns, que donne le Gouvernement.

La proposition de loi sur le même thème rédigée par le groupe socialiste veillait, au contraire, à ne laisser personne au bord de la route. Ainsi, la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité concerne chacun d'entre nous et l'augmentation de la prime pour l'emploi touche tous les salariés modestes. Le conditionnement des aides publiques aux entreprises à des négociations salariales fait oeuvre de justice sociale. Quant à la lutte contre la précarité du salariat, elle est au coeur des attentes de notre société. En proposant l'abrogation des franchises médicales, la mise en place du chèque transport et, surtout, l'instauration d'un bouclier logement, ce sont des réponses concrètes et ciblées sur l'amélioration du quotidien que nous voulions apporter. Mais, bien entendu, vous ne nous avez pas écoutés ni entendus.

Thierry Repentin, qui s'exprimera au nom de notre groupe dans un moment, reviendra d'ailleurs tant sur vos propositions en matière de logement que sur celles que nous défendons.

L'irruption au premier plan des préoccupations de nos concitoyens de la thématique du pouvoir d'achat ne témoigne pas d'une inquiétude conjoncturelle. Elle n'est pas qu'une mauvaise passe à surmonter. Elle s'appuie sur une peur bien réelle, celle d'un avenir où le travail ne sera même plus gage d'insertion, de stabilité et de sécurité. Elle se nourrit de l'augmentation de la précarité, du développement du temps partiel, des coups portés à la législation du travail et de la régression de notre protection sociale.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, ici même, lors du débat sur le Grenelle de l'insertion, selon une étude réalisée auprès de l'ensemble des pays de l'Union européenne, à la question : « avez-vous personnellement peur de devenir un exclu ? », 55 % des Français répondent « oui ». Plus significatif encore, ce pourcentage est le plus élevé parmi tous les pays consultés et est commun à toutes les catégories socio-économiques.

Discussion de la question orale avec débat n° 26 rectifié de M. Jean-Paul Virapoullé à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur relative à la création d'un Observatoire des pratiques du commerce international et de la mondialisation. 21 février 2007.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, madame la ministre déléguée, mes chers collègues, à l'occasion du référendum sur la Constitution européenne, le peuple français a rejeté le texte qui lui était proposé. Je m'interroge aujourd'hui devant vous sur la signification de cet événement de portée historique.

C'est le premier référendum concernant la construction européenne rejeté par le peuple français. Depuis le référendum sur l'adhésion du Royaume-Uni à l'Europe en 1973, nous avons constaté une constante érosion de l'électorat pro-européen. Je vous rappelle que le traité de Maastricht a été adopté à une très faible majorité, avec 51 % des voix.

Face à un phénomène dont l'ampleur ne cesse de croître, deux attitudes sont possibles.

La première, que je qualifierais d'irresponsable et d'anti-démocratique, est celle des suiveurs de la pensée unique, celle qui consiste à dire que le peuple est incapable de comprendre la portée historique de l'oeuvre éminemment intelligente et efficace que nous sommes en train d'édifier pour lui.

La seconde attitude, qui prévaut, je crois, dans cette assemblée, est plus sereine, plus respectueuse de la démocratie dans un pays où les règles démocratiques constituent le fondement des relations entre gouvernants et gouvernés. Elle consiste à refuser de culpabiliser le peuple, à tenter avec sincérité et objectivité de comprendre ses motivations, d'analyser les causes de cette inquiétude qui touche de plus en plus de Français, mais aussi d'Européens, voire d'Américains.

Tel est le but de mon intervention à cette tribune.

Mes chers collègues, de nombreux éléments démontrent que l'Europe construite après la guerre fut non seulement l'Europe de la paix mais aussi l'Europe de la prospérité croissante.

Dès lors, à quoi le repli de la confiance populaire dans la construction européenne serait-il dû ?

Je vous rappelle que la prospérité de l'Europe, cette Europe que beaucoup d'entre vous ont contribué à construire, reposait notamment sur l'existence de la préférence communautaire. Or, progressivement, cette préférence européenne a été sacrifiée sur l'autel du dogme du libre-échange, mis en oeuvre par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT, et surtout par l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, à partir de 1994.

Le concept de mondialisation, que l'on ne peut refuser aujourd'hui, n'est rien d'autre que celui de libre-échange. Il repose sur un objectif de suppression des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce international, afin de parvenir, pensait-on, à un enrichissement progressif de l'ensemble des pays grâce à une spécialisation de chacun d'eux, selon le fameux théorème de Ricardo énoncé au début du XIX^e siècle.

Or, dans les années soixante, compte tenu de l'avance technologique des Américains, des Européens, voire des Japonais sur le reste du monde, il était entendu que la spécialisation des productions se ferait de la façon suivante : les trois grandes puissances se consacraient à la production des biens à forte valeur ajoutée et les pays émergents

produiraient essentiellement des biens de faible valeur ajoutée. À nous le high-tech, à eux les tee-shirts !

Hélas, vous savez ce qu'il en est aujourd'hui ! Cette prévision, qui était fondée sur un faux diagnostic, ne s'est pas réalisée puisque la distribution de la production économique mondiale a été bouleversée par le non-respect des règles de l'OMC, comme je le démontrerai ultérieurement.

La prétendue supériorité des trois grandes puissances sur le reste du monde n'a pas résisté à l'épreuve des faits, et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, les cycles de négociations du GATT ont été abordés avec une certaine arrogance, une certaine condescendance, ce qui n'est pas, à mes yeux, une méthode d'analyse objective et pertinente.

D'autre part, nous avons oublié que nous avons en face de nous des civilisations millénaires qui représentaient un poids démographique considérable. L'Inde et la Chine forment aujourd'hui plus de chercheurs et de mathématiciens que l'Europe et les États-Unis réunis !

Dans ces conditions, treize ans après la mise en oeuvre des règles de l'OMC, nous voyons arriver une véritable déferlante.

La Chine réussit, comme nous, la greffe de visage et lance son propre système de navigation par satellite, concurrent de Galileo. L'Inde songe à réaliser un vol spatial habité. L'essentiel du commerce extérieur chinois est désormais constitué de produits high-tech, de machines électroniques et industrielles.

En 2006, mes chers collègues, la Chine est devenue le deuxième investisseur mondial en matière de recherche et développement. Cela devrait nous faire réfléchir !

Malgré la productivité élevée que connaît la France, on ne peut sans cesse culpabiliser les travailleurs en leur demandant de faire plus, d'être compétitifs avec des pays qui, comme je l'expliquerai dans un instant, ne respectent pas les règles qui s'imposent à nous.

Contrairement aux prévisions, nous avançons progressivement vers une domination de l'Europe, voire des États-Unis, par les puissances économiques nouvelles que sont la Chine, l'Inde et, demain, la Russie, n'ayez aucun doute sur ce point ! Qui détient les matières premières, la surface, la population et la connaissance est en position de force pour être, demain, une puissance dominante.

Aujourd'hui, nous sommes en passe de nous faire dominer économiquement par des pays qui vont maîtriser aussi bien les productions de faible valeur ajoutée que les productions de forte valeur ajoutée.

Cette domination économique que nous voyons arriver, que nous acceptons parfois avec fatalisme ou résignation, et ce n'est pas, selon moi, la bonne attitude, ne repose pas sur la faiblesse de l'économie européenne, sur celle du travail en France ou sur les mauvaises performances de nos industries, elle repose sur une mondialisation déloyale, fondée sur une distorsion des règles de la concurrence.

Là est le cancer qui ronge notre économie !

Des règles du jeu internationales ont été fixées, au début par le GATT, ensuite par l'OMC. Ces règles doivent être respectées par tous, mais chacun joue avec des cartes biaisées et celui qui respecte les règles du jeu devient le dindon de la farce !

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas faire du facteur humain, c'est-à-dire des travailleurs, un ajustement structurel.

Si nous continuons dans cette voie, nous allons conduire à la révolte ceux qui donnent le maximum de leurs possibilités.

Mes chers collègues, l'OMC avait pour but d'éliminer tous les obstacles tarifaires et nous pouvons dire qu'elle y est pratiquement parvenue. Néanmoins, et c'est en cela que les règles de l'OMC sont quelque peu faussées, au-delà des obstacles tarifaires que l'on peut quantifier, jauger, il y a les obstacles non tarifaires, par exemple les tracasseries douanières - quand un produit entrant en importation est bloqué pendant deux mois sur un quai - qui, eux, ne sont pas quantifiables.

Je pourrais vous citer d'autres distorsions de concurrence préjudiciables à notre économie qui ne sont pas quantifiables, comme le dumping social ou le dumping environnemental. Combien coûte à la France le fait que nous respectons les normes environnementales dans nos villes et dans nos campagnes alors que d'autres pays s'y refusent, y compris les États-Unis - les rois du monde ! -, eux qui n'ont toujours pas ratifié le protocole de Kyoto ?

Inutile donc de chercher à culpabiliser plus longtemps le peuple : la France pas plus que l'Europe n'ont été capables jusqu'à ce jour d'imposer ces règles du commerce mondial loyal sans lesquelles nous continuerons de crise en crise à voir l'économie européenne se déliter. C'est inéluctable !

Je ne vais pas citer la liste de toutes les formes de dumping, chacun ici connaît le sujet. Mais pensez aux contrefaçons. N'est-ce pas là une forme de déloyauté ? Et que dire des transferts de technologie obligatoires en échange d'une autorisation de vendre vos produits dans tel ou tel pays ? Vous en voulez un exemple ? Voyez les Airbus A320, qui vont être assemblés en Chine !

Mes chers collègues, nous sommes à la croisée des chemins. Soit nous continuons à dénoncer la sclérose de l'Europe et de la France, qui ne s'adapterait pas à l'air du temps, celui du libre-échange, qui connaîtrait trop de blocages, et nous persistons à culpabiliser le peuple tout en laissant des règles jouer de manière déloyale contre nous, soit nous jouons cartes sur table dans les négociations et nous nous opposons à cette dérive en renvoyant chacun au respect de règles qui s'imposent à tous.

Le problème aujourd'hui - c'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur d'intervenir devant vous - est que nous ne disposons pas d'un instrument susceptible de mesurer le non-respect des règles de l'OMC telles qu'elles ont été définies au cours des divers cycles de négociations. En d'autres termes, nous n'avons pas de thermomètre pour prendre la température du malade ! Par conséquent, triche qui peut, triche qui veut, et comme il peut ! Ainsi, nous creusons nous-mêmes le fossé dans lequel s'enlisent notre pays et d'autres de ses partenaires européens.

Prenons garde cependant de n'imputer ces pratiques d'une mondialisation déloyale qu'à la Chine et à l'Inde. Un constructeur de trains français - le plus grand, le plus connu, celui qui fabrique les meilleurs trains au monde, à savoir les TGV - m'a raconté qu'il avait voulu vendre ses locomotives aux États-Unis. Mais ses interlocuteurs américains lui ont répondu que ce n'était pas possible. Pourtant, c'est un pays où règne le libre-échange, à moins que je ne me sois trompé de planète ! Quelle a été la raison invoquée, pour

justifier ce refus ? Elle est simple : aux États-Unis, les trains transportent de l'armement et ont donc un usage stratégique. Or on ne peut confier à des locomotives françaises le soin de transporter de l'armement américain !

Si ce n'est pas une règle de commerce déloyale destinée à fausser la concurrence, qu'est-ce que c'est ? Si ce n'est pas un obstacle non tarifaire sournois et hypocrite, qu'est-ce que c'est ?

Autre exemple, en sens inverse, dernièrement, le constructeur Bombardier a décroché le marché du renouvellement des rames SNCF du réseau régional d'Île-de-France. Mais, nous, Français, ne pouvons pas soumissionner au Canada !

Et il faudrait aussi parler des normes phytosanitaires. Quand j'ai voulu vendre des litchis réunionnais en Australie, on m'a opposé une liste de deux cents virus ; autrement dit, mes litchis, je pouvais les garder !

N'est-ce pas là encore une restriction injustifiée ? Mais c'est ainsi que fonctionne le commerce « loyal » : les règles sont scrupuleusement définies par les personnes présentes autour de la table des négociations, mais ensuite chacun fait sa petite popote dans son pays et la loi du plus fort - la loi de la jungle ! - s'impose.

La plus grave conséquence de cette mondialisation déloyale est que la France se désindustrialise, contrairement à ce que proclame l'élite de notre pays. Même s'il est vrai que l'on crée des emplois, on en détruit aussi : 71 000 emplois industriels ont été détruits cette année. Selon les observateurs, 57 % des destructions d'emplois industriels au cours des quinze dernières années ont été enregistrées de 2001 à 2006. Comme par hasard, la Chine est entrée dans l'OMC en 2001 !

Ce verdict est sans appel et ne mériterait aucun commentaire, car il est clair que la mondialisation n'a pas entraîné les résultats bénéfiques que nous attendions, et que *a contrario* son existence pose le problème de la survie de notre industrie sur notre territoire.

A N N E X E S

MODALITÉS ET BARÈME DE L'ÉPREUVE D'EXERCICES PHYSIQUES

L'appréciation des résultats de l'épreuve d'exercices physiques est faite conformément aux dispositions des règlements en vigueur aux Fédérations françaises d'athlétisme et de natation.

La valeur des épreuves d'exercices physiques est, en ce qui concerne les candidates, appréciée suivant une échelle de cotation particulière et par des épreuves différentes de celles que subissent les candidats.

Une bonification d'1/2 point est attribuée à chaque candidat par année d'âge au-delà de 25 ans **dans la limite de 5 points** (âge apprécié au 1^{er} janvier de l'année du déroulement de l'épreuve). Cette bonification est ajoutée au total général obtenu à l'issue des différents exercices et avant calcul de la moyenne.

Si un candidat, pour quelque cause que ce soit, ne peut effectuer la totalité des exercices prévus, la note qui lui est attribuée à la fin de l'épreuve est calculée en divisant par le nombre total des exercices prévus la somme des notes obtenues par lui à chacun des exercices qu'il a effectués.

Les candidats déclarés inaptes à subir l'épreuve d'exercices physiques par le médecin en charge de la médecine d'aptitude au Sénat au vu notamment des certificats médicaux produits par les intéressés, sont dispensés de cette épreuve par décision du Président du jury. Il leur est attribué d'office une note égale à la moyenne diminuée de 2 points de celles obtenues par les candidats qui ont subi l'épreuve d'exercices physiques.

Si, par suite des conditions atmosphériques, les installations sportives sont impraticables, certains des exercices ci-dessus indiqués peuvent être reportés par décision du Président du jury.

L'ordre de passage des candidats dans les différents exercices est laissé à la discrétion du jury en fonction des nécessités de l'organisation.

Conditions de déroulement de l'épreuve

- **Course de vitesse** : un seul essai, course individuelle.
- **Saut en hauteur** : trois essais à chaque hauteur.
- **Lancer du poids** : trois essais non consécutifs, le meilleur essai étant seul retenu.
- **Course de demi-fond** : épreuve en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ, un seul essai.
- **Natation** : 50 mètres nage libre, départ plongé, un seul essai.

BARÈME Femmes

Note	Course de Vitesse (60 m)	Saut en hauteur (en centimètres)	Lancer du poids (4 Kg) (en mètres)	Course de demi-fond (800 m)	Natation (50 m nage libre)
20	8"7	142	8,20	2'44"	39"
19,5	8"8	140	8,00	2'46"	40"
19	8"9	138	7,80	2'48"	41"
18,5	9"0	136	7,60	2'50"	42"
18	9"1	134	7,40	2'52"	43"
17,5	9"2	132	7,20	2'54"	44"5
17	9"3	130	7,00	2'57"	46"
16,5	9"4	128	6,80	3'00"	47"5
16	9"5	126	6,60	3'03"	49"
15,5	9"6	124	6,40	3'06"	50"5
15	9"7	122	6,20	3'09"	52"
14,5	9"8	120	6,00	3'12"	53"5
14	9"9	118	5,85	3'15"	55"
13,5	10"0	116	5,70	3'18"	56"5
13	10"1	114	5,55	3'21"	58"
12,5	10"2	112	5,40	3'24"	59"5
12	10"3	110	5,25	3'28"	1'01"
11,5	10"4	108	5,10	3'32"	1'03"
11	10"5	106	4,95	3'36"	1'05"
10,5	10"6	104	4,80	3'40"	1'06"5
10	10"7	102	4,65	3'44"	1'08"
9,5	10"8	100	4,50	3'48"	1'10"
9	10"9	98	4,35	3'52"	1'12"
8,5	11"0	96	4,20	3'56"	1'14"5
8	11"1	94	4,10	4'00"	1'17"
7,5	11"2	92	4,00	4'04"	1'19"5
7	11"3	90	3,90	4'08"	1'22"
6,5	11"4	88	3,80	4'12"	1'24"
6	11"5	86	3,70	4'16"	1'26"
5,5	11"6	84	3,60	4'20"	1'28"5
5	11"8	82	3,50	4'24"	1'31"
4,5	12"0	80	3,40	4'28"	1'33"5
4	12"2	78	3,30	4'32"	1'36"
3,5	12"4	76	3,20	4'36"	1'38"5
3	12"6	74	3,10	4'40"	1'41"
2,5	12"8	72	3,00	4'44"	1'43"5
2	13"0	70	2,90	4'48"	1'46"
1,5	13"2	68	2,80	4'52"	1'48"5
1	13"4	66	2,70	4'56"	1'51"
0,5	13"6	64	2,60	5'00"	1'53"5

BARÈME Hommes

Note	Course de Vitesse (100 m)	Saut en hauteur (en centimètres)	Lancer du poids (6 Kg) (en mètres)	Course de demi-fond (1500 m)	Natation (50 m nage libre)
20	12"0	168	11,00	4'38"	34"
19,5	12"1	166	10,80	4'41"	35"
19	12"2	164	10,60	4'44"	36"
18,5	12"3	162	10,40	4'47"	37"
18	12"4	160	10,20	4'50"	38"
17,5	12"5	158	10,00	4'54"	39"
17	12"6	156	9,80	4'58"	40"
16,5	12"7	154	9,60	5'02"	41"
16	12"8	152	9,40	5'06"	42"
15,5	12"9	150	9,20	5'10"	43"
15	13"0	148	9,00	5'14"	44"
14,5	13"1	146	8,80	5'18"	45"
14	13"2	144	8,60	5'22"	46"
13,5	13"3	142	8,40	5'26"	47"
13	13"4	140	8,20	5'30"	48"
12,5	13"5	138	8,00	5'35"	49"
12	13"6	136	7,80	5'40"	50"
11,5	13"7	134	7,60	5'45"	51"
11	13"8	132	7,40	5'50"	52"
10,5	13"9	130	7,20	5'55"	53"
10	14"0	128	7,00	6'00"	54"
9,5	14"2	126	6,85	6'05"	55"5
9	14"4	124	6,70	6'10"	57"
8,5	14"6	122	6,55	6'15"	58"5
8	14"8	120	6,40	6'20"	1'00"
7,5	15"0	118	6,25	6'25"	1'01"5
7	15"2	116	6,10	6'30"	1'03"
6,5	15"4	114	5,95	6'35"	1'04"5
6	15"6	112	5,80	6'40"	1'06"
5,5	15"8	110	5,65	6'45"	1'08"
5	16"0	108	5,50	7'00"	1'10"
4,5	16"2	106	5,35	7'05"	1'12"
4	16"4	104	5,20	7'10"	1'14"
3,5	16"6	102	5,05	7'15"	1'16"
3	16"8	100	4,90	7'20"	1'18"
2,5	17"0	98	4,75	7'25"	1'20"
2	17"2	96	4,60	7'30"	1'22"
1,5	17"4	94	4,45	7'35"	1'24"
1	17"6	92	4,30	7'40"	1'26"
0,5	17"8	90	4,15	7'45"	1'28"